

BULLETIN MUNICIPAL SAINT-AIMÉ-DES-LACS

RÉDACTEUR EN CHEF : MARC-ANDRÉ LUSSIER

Juin 2019
Volume 5, numéro 5



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, 119, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, QC G0T 1S0

Téléphone : (418) 439-2229 - Télécopieur : (418) 439-1475

Courriel : info@saintaimedeslacs.ca Site Internet : www.saintaimedeslacs.ca

Mission

La mission du bulletin municipal est d'informer la population de St-Aimé-des-Lacs sur les sujets et enjeux de notre municipalité.

Il permet au conseil municipal de faire rapport sur les dossiers dont les conseillers ont la responsabilité et il offre aux citoyens et organismes communautaires la possibilité de présenter des communiqués.

Avis

Les règlements et les projets de règlement présentés dans le Bulletin le sont de façon succincte dans le but d'informer la population. Ils n'en sont pas une description complète et ne sont donc pas un texte légal. Pour en avoir la formulation complète et légale, le lecteur doit contacter la direction générale de la Municipalité.

Des décisions du Conseil lors des séances du 5 juin 2109.

• **Projet de règlement n° 348**

Le Conseil a adopté le **deuxième** projet de règlement omnibus n° **348** modifiant le règlement de zonage n° 260 et le règlement de construction n° 262.

Par ce règlement, la Municipalité souhaite ajouter au règlement de construction

1. l'obligation de munir les bâtiments desservis par l'aqueduc municipal d'un clapet anti retour, afin de bien protéger les appareils sanitaires contre le refoulement potentiel des égouts,
2. l'interdiction de brancher des gouttières au réseau pluvial et d'égout municipal,

3. L'obligation de munir les bâtiments raccordés à l'aqueduc, d'un réducteur de pression.

Le règlement modifie aussi les superficies minimales des emplacements de camping, ainsi que les normes liées à l'interdiction d'utiliser un bâtiment, kiosque, roulotte et véhicule routier à des fins temporaires de casse-croûte pour les permettre lors d'événements communautaires autorisés par le Conseil.

• **Démission d'une conseillère**

Le Conseil a reçu la démission de la conseillère **Jo-Annie Boulianne**. Nous en profitons pour la remercier pour sa participation appréciée et pour son apport positif aux discussions du Conseil.

Une élection partielle est à prévoir dans les prochains mois.

• **Rapport de la mairesse**

Le Conseil a reçu le rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité à la fin de l'année **2018**. Les citoyens peuvent en prendre connaissance dans leur courrier.

• **Personnel à la Base de plein air du lac Nairne**

Monsieur Paul-Henri Gaudreault exécute dorénavant les tâches de préposé à l'administration et journalier à l'occasion.

Madame Catherine Harvey a été engagée au poste de préposée et journalier à l'occasion, du 15 juin au 15 septembre.

• **Bâtiment d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne**

Le Conseil désire revoir l'aménagement et l'emplacement du poste d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne.

À cet effet, le Conseil a approuvé une offre de services pour la somme de 1 700 \$ présentée par

l'Atelier Vagabond pour évaluer la possibilité de l'implantation du bâtiment d'accueil à l'entrée du site, et pour proposer un modèle et un tracé de clôture délimitant l'espace de jeux et l'espace de mise à l'eau.

- **Centre récréatif aimélaçois**

Le Conseil a approuvé l'octroi d'un mandat à l'entreprise Rénovation Optimum pour la somme de 16 669 \$ TTC pour la reconstruction de deux escaliers au Centre récréatif aimélaçois.

- **Base de plein air du lac Nairne**

Afin de permettre une plus grande mobilité des employés de la Base de plein air, et une meilleure communication entre eux, le Conseil a approuvé l'achat de deux radios pour un montant de 827,80 \$ TTC. Les radios seront fournies par Communications Charlevoix.

Une fois la Base de plein air fermée, ces radios seront utilisées par le service des incendies.

- **Lignage des rues**

Le Conseil a approuvé l'octroi d'un mandat au plus bas de trois soumissionnaires, l'entreprise Durand Marquage & Ass. inc., pour la somme de 7 875 \$ TTC pour le lignage des rues municipales. Ce mandat comprend 15 000 m de lignes jaunes et 12 400 m de lignes blanches.

- **Plateforme multifonctionnelle**

Compte tenu du constat des besoins exprimés par ses utilisateurs et suite à la recommandation de l'ingénieur, la Municipalité a arrêté les travaux sur la plateforme multifonctionnelle.

L'ingénieur a présenté divers scénarios pour agrandir la surface. Ces scénarios ont été discutés au sein du Conseil, mais au moment d'écrire ces lignes, la décision du Conseil n'était pas arrêtée.

Afin de mieux cerner l'envergure du projet et d'évaluer les coûts, le Conseil a octroyé un mandat à la firme HarP pour la somme de 1 850 \$ pour une étude sur l'ajustement des dimensions de la plateforme.

- **Chemin du lac Nairne**

Le Conseil a entériné l'achat de matériaux et la pose d'une purge à l'extrémité ouest de l'aqueduc du chemin du lac Nairne pour la somme de 7 830 \$.

- **Hippodrome de la Vallée**

Le Conseil a appuyé la demande de l'Hippodrome de la Vallée pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur sur son site fermé pour les activités suivantes :

- Le Rodéo de Charlevoix qui s'est déroulé du 18 au 26 juin 2019;
- Le 5 Milles de Charlevoix qui se déroulera du 8 au 13 août 2019.

- **Service des incendies**

Le Conseil a approuvé l'engagement de deux nouveaux pompiers volontaires. Il s'agit de madame Marie-Pier Fleury et de monsieur Benoit Gaudreault.

Ces deux nouveaux pompiers sont déjà formés et prêts à entreprendre leur mission.

- **Formation de pompiers de niveau 1**

Le Conseil a approuvé le parrainage d'un projet pilote du ministère de la Sécurité publique pour la formation de pompiers de niveau 1.

Ce projet s'adresse aux étudiants de 3e et 4e secondaire et d'adaptation scolaire de l'école secondaire du Plateau de La Malbaie.

La Municipalité s'engage à embaucher au sein de son service de sécurité incendie municipal, les étudiants de la Municipalité qui suivront avec succès cette formation.

Voir la publicité plus loin.

- **Bibliothèque municipale**

Le Conseil a approuvé l'achat d'un lecteur de code-barre pour la bibliothèque municipale pour la somme de 436,85 \$ TTC. Le lecteur sera fourni par Services Info-Com de Clermont.

- **Route des montagnes**

Tourisme Charlevoix parraine le projet de la Route des montagnes. Ce projet vise à favoriser le tourisme cycliste dans l'arrière-pays, de Saint-Urbain à Saint-Aimé-des-Lacs en passant par Notre-Dame-des-Monts.

Le projet consiste à construire une halte routière cycliste dans chacune des trois municipalités dont le coût des plans s'élève à 4 500 \$ qui doit

être réparti entre les quatre participants. À cette fin, le Conseil a approuvé le versement d'un montant de 1 125 \$ représentant sa part du coût.

Demande d'aide financière

• Organisme de participation des parents de l'école Beau-Soleil

Le Conseil accorde une aide financière de 250 \$ à l'Organisme de participation des parents (OPP) pour une activité qui s'est tenue le 14 juin dernier à la Base de plein air du lac Nairne. La contribution de la Municipalité comprend aussi le prêt pour une journée, du chapiteau à la Base de plein air. L'ensemble totalise une valeur de 400 \$.

Autres nouvelles

Rampe pour handicapés au Centre récréatif aimélaçois

Le Conseil a récemment rencontré l'architecte de la rampe pour handicapés au Centre récréatif aimélaçois. Selon les normes en vigueur, la surface n'est pas antidérapante. L'architecte doit proposer une solution afin d'éliminer ce problème à sa satisfaction du Conseil.

Suivi de la qualité de l'eau des puits de résidences isolées

Simplement pour rappeler que la Municipalité travaille ce dossier et que nous répèterons la même démarche que l'année dernière.

Cette démarche devrait aboutir vers le mois d'août.

Économie d'eau et compteurs d'eau

Afin de réduire la probabilité que la Municipalité ait à installer des compteurs d'eau, elle doit démontrer au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) qu'elle fait des efforts pour réduire sa consommation d'eau.

Pour démontrer notre intention de diminuer notre consommation d'eau, nous avons proposé une démarche pour l'installation d'appareils économiseurs d'eau. Notre intention est d'en

installer dans au moins 200 maisons sur l'aqueduc.

Nous sommes actuellement en pourparlers avec le fournisseur, Éco-Fitt, pour faire une démonstration de ces appareils aux citoyens lors d'un évènement public.

Le Conseil discute de la possibilité de faire un achat groupé et fournir des appareils à tous les clients de l'aqueduc.

Nous vous tiendrons informés des développements dans ce dossier.

Évènements à venir

• Centre récréatif aimélaçois - AGA

Avis de convocation

Les résidents permanents de Saint-Aimé-des-Lacs sont conviés à l'assemblée générale annuelle du Centre Récréatif Aimélaçois qui aura lieu le **13 août à 19 h** au Centre récréatif (121, rue Principale).

• Triathlon de Charlevoix

Le Triathlon de Charlevoix aura lieu cette année les **26, 27 et 28 juillet** à la Base de plein air du lac Nairne, dans les rues de Saint-Aimé-des-Lacs et dans le lac Nairne.

Venez encourager les participants et démontrez encore une fois, le sens de l'hospitalité des aimélaçois.

• Formation de pompier 1

La publicité qui suit s'adresse aux étudiants de 3e et 4e secondaire et d'adaptation scolaire.

Viens suivre le programme de formation de pompier 1

Cette formation parascolaire te permettra d'exercer le métier de pompier dans une municipalité de 25 000 habitants ou moins, peut-être même dans ta municipalité.

La formation débutera en **septembre 2019** (un soir par semaine et une journée de fin de semaine par mois) et sera offerte à la caserne de pompiers de La Malbaie. Tu auras aussi la

possibilité de participer aux activités de la caserne de ta municipalité.

Conditions d'admission :

- Étudier en adaptation scolaire et être en 3^e ou 4^e secondaire en septembre 2019.
- Obtenir une autorisation parentale.

L'équipement sera fourni et l'encadrement sera assuré par des instructeurs accrédités par l'École nationale des pompiers du Québec, en collaboration avec l'école secondaire du Plateau, la MRC de Charlevoix-Est, la Commission scolaire de Charlevoix et le ministère de la Sécurité publique.

Pour informations:

Tobie Jean 418.439.3947 poste 5027

Offre d'emploi au Centre récréatif

(par Centre récréatif aimélaçois)

Nous sommes à la recherche d'un(e) responsable pour le service de traiteur du **Centre Récréatif Aimélaçois**. La personne aura comme responsabilité de préparer les repas (chauds ou froids) lors des divers événements qui ont lieu annuellement au Centre Aimélaçois et selon les réservations.

Nous cherchons quelqu'un d'autonome, avec expérience serait un atout, capable de gérer aisément le service de traiteur, et aussi une équipe de travail. La(le) responsable devra être en mesure, selon le menu choisi par le client, d'évaluer les besoins et la quantité en nourriture et effectuer les achats en conséquence. La personne doit voir au maintien de la propreté de l'environnement de travail, à l'entretien des équipements et au respect des normes d'hygiène, de salubrité, de santé et de sécurité.

Emploi rémunéré. Salaire à discuter. Horaires variables (jour, soir, fin de semaine).

Faites-nous parvenir votre curriculum vitae par courriel à : centrerecreatifsadl@hotmail.com ou par la poste au

121, rue Principale
St-Aimé-des-Lacs (Qc) G0T 1S0.

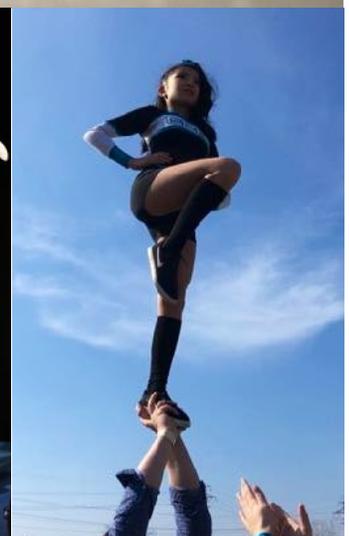
Soirée Méritas à l'école secondaire du Plateau

Par Monique Gravel

Lors de la soirée Méritas de l'École secondaire du Plateau qui a eu lieu jeudi 20 juin, plusieurs jeunes de St-Aimé-des-Lacs ont été honorés dont : **Samuel Lapointe, Justine Lavoie, Amélia Perron, Arianne Barry-Boivin et Isaac Ferland**. Bravo !

Cheerleading à l'école secondaire du Plateau (par Nadia Gagnon)

Coralie Gaudreault, de Saint-Aimé-des-Lacs, s'est démarquée en Cheerleading cette année. Elle a reçu la médaille de la voltige de l'année et le méritas sportif ainsi qu'un certificat d'excellence en concentration Cheerleading, au niveau du deuxième cycle dans le cadre de ses activités scolaires à l'École secondaire du Plateau.



Coralie pratique ce sport d'équipe depuis l'âge de 9 ans. Elle fait partie de l'équipe scolaire Les Rafales de niveau 3 et aussi au niveau 3 avec l'équipe indépendante Eris Cheerleading / Vulcain membre de la Fédération de Cheerleading du Qc. Avec cette dernière équipe, ils ont compétitionné lors du Championnat National à Niagara Falls au mois de mai dernier.

Elle rêve de poursuivre sa carrière en cheerleading au sein d'une équipe de Québec avec laquelle elle s'entraîne depuis plusieurs mois à raison de 2 à 3 fois par semaine. Coralie doit réussir des figures de niveau 6 avant la fin d'aout pour se joindre à l'équipe de World qui compétitionnera en Floride ou au Mexique au printemps 2020. Coralie excelle dans ce sport et on n'a pas fini d'entendre parler d'elle.

Pour voir une démonstration de l'équipe Eris Cheerleading / Vulcain cliquez sur:

<https://vimeo.com/319238335>

Football

(par Monique Gravel)

En septembre dernier, nous vous avons parlé des jumeaux **Marc-Antoine** et **Charles Belley** qui avaient joint les rangs de l'équipe de Football de l'université Concordia à Montréal. Nous apprenons qu'ils ont connu une belle première saison durant laquelle ils ont joué 10 parties en tant que recrues. Nous leur souhaitons de continuer cette démarche bien entamée et fort intéressante.



Chapelle Sacré-Coeur

(par Monique Gravel)

Messe tous les mardis et samedis à 19 h 00 jusqu'en octobre.

Bibliothèque La Plume d'Or

(par Monique Gravel)

Bien vouloir prendre note que la bibliothèque sera fermée pour l'été.

Reprise des activités le **3 septembre**.

Peindre en nature (par Monique Gravel)

Une activité gratuite sera tenue pour rallier des peintres et leurs pinceaux devant l'immensité visuelle de notre beau lac Nairne à partir de notre plage de la Base de plein air du lac Nairne.

Apportez vos chevalets, installez-vous à votre point de choix et laissez libre cours à votre talent artistique.

Tous les niveaux de peintres sont invités à cette journée tout en couleur, car le but de cette activité est d'avoir la chance de partager notre passion pour la peinture.

Samedi 10 aout pendant toute la journée, en cas de pluie, l'activité est remise au dimanche 11 aout.

Pour infos, **Lyne Guay 418.439.2503**

Prévention des incendies

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des incendies 2019-2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) tient à vous rappeler quelques conseils de sécurité incendie à la veille de la période des déménagements au Québec.

Ministère de la Sécurité publique du Québec

- Assurez-vous que les sorties, les corridors et les autres voies de circulation sont libres d'accès.
- Vérifiez s'il y a des avertisseurs et s'ils fonctionnent bien.
- Prévoyez un plan d'évacuation et identifiez le point de rassemblement.

Vous déménagez?
N'oubliez pas la prévention incendie!

Une nécrologie parue dans le *London Times* (traduction adaptée)

Aujourd'hui, nous pleurons le décès d'un vieil ami bienaimé, **Le Gros Bon Sens**.

Personne ne sait vraiment son âge, puisque son acte de naissance avait disparu dans la nuit des temps; perdu dans le labyrinthe bureaucratique des comportements humains.

On se souviendra de lui comme ayant cultivé de précieuses leçons telles que:

- Savoir quand entrer lorsqu'il pleut;
- Pourquoi l'oiseau qui se lève-tôt, attrape le ver en premier;
- La vie n'est pas toujours juste;
- Et quand certaines choses tournent mal, c'est peut-être de ma faute.

Le Gros Bon Sens vécu grâce à des politiques financières simples et saines comme « ne jamais dépenser plus que ce que vous pouvez gagner », et des stratégies fiables comme celles prônées par des adultes et non par des enfants.

Son état de santé a commencé à se détériorer rapidement lorsque des règles bien intentionnées ont été prises, et que des règlements autoritaires ont été mis en place. À titre d'exemple :

- un rapport accablant déposé contre un garçon de 6 ans, accusé de harcèlement sexuel pour avoir embrassé une camarade de classe;
- des adolescents suspendus de l'école pour avoir utilisé un rince-bouche alcoolisé après le repas;
- et un professeur licencié pour avoir réprimandé un élève indiscipliné.

Tout ça n'a fait qu'aggraver son état.

Le Gros Bon Sens a perdu du terrain lorsque des parents ont poursuivi des enseignants pour avoir appliqué des règles de conduite qu'ils n'avaient eux-mêmes jamais utilisées, pour discipliner leurs enfants indisciplinés.

Il a même diminué davantage lorsque les écoles ont dû obtenir le consentement de leurs parents pour administrer une lotion solaire ou une aspirine à un élève; mais ne pouvait pas informer les parents d'une élève qui était tombée enceinte et qui voulait se faire avorter.

Le Gros Bon Sens a perdu la volonté de vivre alors que les églises devenaient des entreprises, et que les criminels ont été mieux traités que leurs victimes.

Le Gros Bon Sens a été battu alors que vous ne pouviez pas vous défendre contre un cambrioleur chez vous et que celui-ci pouvait vous poursuivre en justice pour agression.

Le Gros Bon Sens a finalement renoncé à la volonté de vivre, après qu'une femme n'ait pas réalisé qu'une tasse de café fumante était chaude. Elle s'est renversée un peu sur ses genoux et a rapidement été récompensée par un énorme règlement.

Le Gros Bon Sens a été précédé dans la mort,

- par ses parents, « Vérité et Confiance »,
- par sa femme, « Discrétion »
- et par ses enfants, « Responsabilité et Raison »,

Il laisse dans le deuil ses 5 beaux-enfants;

- « Je connais mes droits »,
- « Je le veux maintenant »,
- « Quelqu'un d'autre est à blâmer »,
- « Je suis une victime »,
- et « Payez-moi pour ne rien faire ».

Peu de gens ont assisté à ses funérailles parce que très peu d'entre eux ont réalisé qu'il nous avait quittés.

Citations

De **Bertrand Russell**

«Surmonter sa peur, c'est le premier pas vers la sagesse dans la recherche de la vérité comme dans la quête d'une vie digne»

«Il vaut mieux viser la perfection et la manquer que viser l'imperfection et l'atteindre»

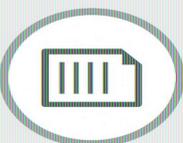
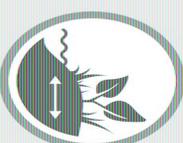
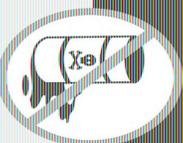
«Dans toute discussion, le plus délicat est toujours de faire la différence entre une querelle de mots et une querelle de fond.»

De **Mark Twain**

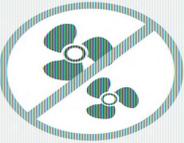
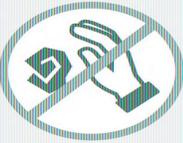
«Le mensonge peut faire le tour de la terre, le temps que la vérité mette ses chaussures»

De **François Mitterand**

«En politique, ce qui ne se fait pas rapidement, ne se fait pas.»

<p>De faire laver votre embarcation à la base de plein air avant de la mettre à l'eau</p> 	<p>De réduire votre vitesse à 10 km entre les bouées et le rivage, zone peu profonde réservée aux personnes qui nagent et aux embarcations non motorisées</p> 	<p>De éviter de faire des vagues près des rives ou de perturber le rivage</p> 	<p>De ramasser les escargots entre le 15 et le 30 juin si vous en voyez</p> 
<p>De conserver à la pelouse une longueur de 5 à 8 cm</p> 	<p>De utiliser des produits de nettoyage sans phosphate</p> 	<p>De informer vos locataires des règlements et de leur remettre ce document</p> 	<p>De végétaliser la bande riveraine (réf. régl. de zonage 260, chap. 13)</p> 

INTERDICTION

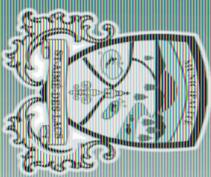
<p>De ne pas vous approcher à moins de 50 mètres des embarcations non motorisées</p> 	<p>De réduire votre vitesse dans les eaux peu profondes</p> 
<p>De faire preuve de civisme</p> 	<p>De vous faire accompagner d'une embarcation lorsque vous nagez au large</p> 
<p>De ne pas utiliser de moteurs à deux temps</p> 	<p>De éviter le bruit à des heures indues</p> 
<p>De jeter quoi que ce soit dans le lac</p> 	<p>De éviter de remuer les sédiments</p> 

dans l'avenir. Ce phénomène est principalement causé par la présence humaine sur les rives et la navigation. La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, les membres du CA de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nainne (APELN) et l'Organisme des bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) ont conçu deux documents pour vous aider à adopter une conduite qui pourra préserver la santé du lac Nainne à long terme :

- un code d'éthique, ci-contre, dont les pictogrammes sont éloguents;
- une carte de navigation que vous trouverez au verso. La zone profonde pour la navigation des bateaux à vagues (Wakeboat) et les engins hydropropulsés (Flyboard) se trouve au centre. La navigation doit être évitée dans la zone hachurée en rouge, qui indique les zones peu profondes.

Tout le monde doit respecter ces limites pour éviter le brassage des sédiments et l'érosion des berges. Les sédiments contiennent le phosphore qui est à la source des éclosions de cyanobactéries. Veuillez prendre connaissance de ces documents et respecter la réglementation pour assurer un lac en meilleure santé ainsi qu'un accès à long terme aux activités que tous les riverains chérissent.

Pour plus de détails, consultez le site Internet de l'APELN au www.lacnainne.org. La survie du lac Nainne dépend de notre bienveillance!



NAVIGATION ÉCORESponsable au Lac Nairne

Bienvenue au lac Nairne!

Afin d'assurer la sécurité de tous les usagers et de préserver la santé environnementale du lac, veuillez respecter la réglementation concernant la navigation au lac Nairne.

L'environnement du lac est fragile et il est important d'en prendre soin si nous voulons en profiter encore longtemps.

Merci de votre collaboration!

Réglementation sur la navigation

-  Propulsion mécanique ou électrique interdite dans la zone de baignade
-  Bouées 10 km/h
-  Bouée obstacle (fond rocheux)
-  Limite de la zone profonde
-  Rampe de mise à l'eau
-  Zone de navigation à 10 km/h¹ à éviter

